

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

15 juin 2016

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi quinzième jour du mois de juin deux mille seize (15-06-2016) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
 - Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et préfet suppléant;
 - Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
 - Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
 - Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
 - Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
 - Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
 - Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
 - Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin était absente;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 16-06-93

Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2016;
- Adoption des comptes à payer;
- Dépôt des rapports semestriels;
- Correspondance;
- Présence d'Appartenance Mauricie;

- Recommandation du comité Fonds développement du territoire;
- Réfection d'un pont dans les Territoires non organisés à l'ouest du St-Maurice : acceptation de la plus basse soumission conforme;
- Programme d'aide au développement forestier (PADF) : acceptation des projets;
- Politique d'investissement FLI/FLS : modification;
- Report du dépôt des rôles des municipalités de Lac-aux-Sables, Sainte-Thècle et Grandes-Piles;
- Conformité de la réglementation d'urbanisme :
 - a) Ville de Saint-Tite :
 - i. Règlement #384-2016 – relatif aux usages conditionnels;
 - ii. Règlement #385-2016 – relatif au règlement de zonage;
- Nomination du vérificateur pour l'année 2016;
- Comité régional de développement social : nomination au comité technique;
- Varia :
 - a) Travaux d'entretien – branche 1 du cours d'eau Francoeur – Municipalité de Ste-Thècle;
 - b) Travaux d'entretien – branche 1 et branche 2 du cours d'eau Bras de la rivière Pierre-Paul – Municipalité de Ste-Thècle;
 - c) Entente Tourisme Mauricie 2016-2020;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 18 mai 2016 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 16-06-94

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2016.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (4 semaines) 61 764.08

Déplacement des employés (es) 2 543.20

Fournisseurs de biens et services

Telus	165.31
Telus mobilité	117.04
Xittel (téléphone)	681.61
Xittel (internet)	517.39
Le Groupe Pages Jaunes	47.14
RREMQ	8 807.76
Croix Bleue Médavie	8 615.33
Tremblay Bois Mignault Lemay	1 240.47
Monsieur Marcel Perron et Sylvie Champagne	1 168.69
Entreprises de distribution Denis Samson	92.00
Servitec inc. - contrat mensuel	6 674.93
Fournitures de bureau Denis	199.30
Microgest informatique (contrat d'entretien)	1 005.80
Fonds de l'information foncière	240.00
Syndicat des employés	588.51
RGMRM (fosses septiques, enfouissement)	41 157.69
Distribution Vithemon	72.00
CARRA	85.43
Hydro-Québec	692.96
Xérox Canada	256.58
Fondation québécoise du cancer	150.00
Chambre de commerce de Mékinac	131.07
ESRI Canada	8 008.01
Festival western St-Tite	125.00
<u>Visa</u>	
Frais de déplacement	300.67
Location satellite	36.70
Registre foncier	2.00
Don à LEUCAN	100.00
Location camion	194.55

Total fournisseurs : 81 473.94

Fonds de développement du territoire

Éditions communautaires Des Chenaux	632.36
Medias Transcontinental	1 075.02
Total FDT :	<u>1 707.38</u>

Gestion des baux de villégiature

Groupe Harnois	226.66
Total baux :	<u>226.66</u>

Cour municipale

SAAQ	83.76
AGCMQ	1 212.99
Bélanger Tremblay, huissiers	136.13
Trudel & Associés, huissiers	78.87

Total cour municipale : 1 511.75

Grand total : 149 227.01

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	14.41
Total :	<u>14.41</u>

TNO DE MÉKINAC

Ministre des Finances (SQ)	26 427.00
Gestion N.A. Carrier	559.93
Tourisme Mauricie (Route des rivières)	281.20
RIVST-M	400.00

Total : 27 668.13

2^e liste

MRC de Mékinac

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 1 648.15

Rémunération des maires 6 615.20

Frais de déplacement employés

Monsieur Patrice Bédar	175.44
Monsieur Jimmy Marcouiller	130.48

Total déplacement employés : 305.92

Fournisseurs de biens et services

Corp. activités populaires de La Tuque	150.00
Entreprises de distribution Denis Samson	146.24
Servitec inc. (formation et TAQ)	12 674.75
VML 2015	295.00

Total fournisseurs : 13 265.99

FDT

LeMercier (articles promo)	3 274.48
----------------------------	----------

Total FDT : 3 274.48

Programme de rénovation

C04010PRR - Hérouxville	11 842.00
P-1137043 - Hérouxville	1 000.00

Total Programme de rénovation : 12 842.00

Cour municipale

Ministres des Finances	45 776.00
SAAQ	66.61
Reynald Flageol, huissier	39.00
Trudel & associés	73.78

Total cour municipale : 45 955.39

Grand total : 83 907.13

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 15 juin 2016.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 16-06-95

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 15 juin 2016 totalisant 233 134.14 \$ pour la MRC, 14.41 \$ pour le parc industriel régional et 27 668.13 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

DÉPÔT DES RAPPORTS SEMESTRIELS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement lors d'une séance du Conseil, les deux états comparatifs de revenus et de dépenses de la MRC et des TNO. Le présent rapport est en date du 31 mai 2016.

Aucun écart important n'est relevé. Le budget 2016 est, jusqu'à maintenant, respecté.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Pierre-Louis Jacob, directeur général de la Caisse du Centre de Mékinac nous informe de l'impossibilité de tenir une rencontre au sujet du bail du CLD, que notre demande est non-recevable puisque le CA du CLD a toujours intérêt à demeurer locataire à la Caisse et qu'il est le signataire de l'entente de location des locaux. Cette correspondance fait suite à la résolution 16-05-91;
- Madame Sylvie Mathurin, directrice à la direction de la sécurité incendie accuse réception de notre rapport d'activité de 2015 et de notre résolution 16-03-43. Elle nous mentionne les actions qui mériteraient un rattrapage dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture et qu'afin de bénéficier des provisions prévues à l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie en matière d'exonération des responsabilités, les municipalités et les services de sécurité incendie doivent s'acquiescer de leurs engagements prévus au plan de mise en œuvre du schéma;

- Monsieur Alexandre Fortier de Gaz Métro nous informe qu'ils entreprendront des travaux de contrôle de la végétation dans notre région, entre autre dans le secteur Lac Masketi;
- Lettre de remerciement du maire de la municipalité de St-Adelphe, Paul Labranche, pour notre contribution à *La Petite Séduction*, accompagné du journal Le Reflet municipal soulignant la participation des commanditaires;
- Monsieur Sylvain Boucher, sous-ministre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informe que le règlement 2016-164 modifiant le règlement 2009-151 concernant la modification du taux de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 a été approuvé le 2016-06-03, conformément à la Loi et entrera en vigueur à la date de publication d'un avis dans la *Gazette officielle du Québec*;
- Monsieur Patrick Baril, président du Fonds Soutien Mauricie nous fait parvenir le 3^e remboursement de notre investissement consenti à cette société, soit 9 712.50 \$;
- Communiqué du 27 mai 2016 de la RGMRM, concernant le lieu d'enfouissement technique à St-Etienne des Grès et la proposition de la Régie pour permettre la collecte des ordures;
- Lettre de François Boucher, directeur régional par intérim analyse et expertise de la Mauricie et centre-du-Québec, fait un suivi sur la demande de certificat d'autorisation pour la modification de la géométrie des cellules d'enfouissement et la fermeture prochaine de la RGMRM;
- Résolution 133-05-2016 de la MRC de Portneuf, concernant l'adoption du règlement 367 édictant le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2015-2020 de la MRC de Portneuf;
- Jean Jasmin, président de la Coopérative de solidarité de développement local de Montauban, nous invite à l'inauguration du sentier National sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban le 9 juillet prochain;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 16-06-96

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

PRÉSENCE D'APPARTENANCE MAURICIE

Présence de représentants d'Appartenance Mauricie afin de nous présenter la campagne de financement des calendriers historiques pour 2017 et nous mentionner que cette campagne est sous la présidence d'honneur de Monsieur Jean Chrétien.

CONSIDÉRANT la demande de financement par l'achat de calendriers;

Re 16-06-97

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'acheter 25 calendriers au coût de 10 \$ chacun pour un montant total de 250 \$.

- Adopté à l'unanimité -

RECOMMANDATION DU COMITÉ FONDS DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que le comité de recommandations du FDT a étudié les dossiers présentés par la coordonnatrice des projets spéciaux, lors de la rencontre du 15 juin 2016;

CONSIDÉRANT que le comité a transmis, pour approbation par les membres du conseil, ses recommandations,

Re 16-06-98

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu :

d'accepter les dossiers ci-dessous conditionnellement à ce que les promoteurs :

- Acceptent l'offre, d'ici le 15 juillet 2016, en retournant une copie contresignée du protocole d'entente à la MRC de Mékinac;
- S'assurent de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui pour que le déboursement de l'aide financière soit effectué;
- S'assurent de la participation financière des partenaires;
- Complètent le projet au plus tard le 1^{er} septembre 2016, à défaut de quoi l'offre sera considérée comme caduque;

Projets locaux :

FDT-L-16-009

Municipalité Notre-Dame de Montauban :

Achat d'estrades en aluminium

Montant accepté :

10 000 \$ enveloppe locale du FDT de Notre-Dame de Montauban ou max 53% du coût total du projet.

Conditions particulières :

- S'assurer de la participation financière de la municipalité;
- Obtenir une résolution municipale appuyant ce projet;
- S'assurer de la participation financière des partenaires;

FDT-L-16-012

Municipalité St-Adelphe

Implantation de 3 bornes électriques

Montants acceptés :

3 000 \$ - enveloppe pacte rural et 2 750 \$ - enveloppe locale du FDT de St-Adelphe

ou max 69% du coût total du projet.

Conditions particulières :

- Obtenir une résolution municipale appuyant ce projet;
- S'assurer de la participation financière des partenaires;

FDT-L-16-014

Coopérative de solidarité Mékinac :

Amélioration et mise à niveau des équipements (COOP)

Montant accepté :

4 000 \$ enveloppe locale du FDT de Trois-Rives ou max 18% du coût total du projet.

Conditions particulières :

- S'assurer de la participation financière de la municipalité;
- Obtenir une résolution municipale appuyant ce projet;
- Respecter les critères établis dans la résolution municipale;
- S'assurer de la participation financière des partenaires;

FDT-L-16-015

Municipalité Trois-Rives :

Amélioration des infrastructures du parc Jardin de Méki

Montant accepté :

8 000 \$ enveloppe locale du FDT de Trois-Rives ou max 80% du coût total du projet.

Conditions particulières :

- S'assurer de la participation financière de la municipalité;
- Obtenir une résolution municipale appuyant ce projet;

FDT-L-16-016

Promotion Ste-Thècle :

Skate Park et mise à niveau de la patinoire Centre des loisirs

Montant accepté :

20 000 \$ enveloppe locale du FDT de Ste-Thècle ou max 16% du coût total du projet.

Conditions particulières :

- S'assurer de la participation financière de la municipalité;
- Obtenir une résolution municipale appuyant ce projet;
- S'assurer de la participation financière des partenaires;

FDT-L-16-018

Municipalité St-Adelphe :

Création d'un nouveau site internet municipal et achat d'accessoires pour le panneau électrique

Montant accepté :

5 000 \$ enveloppe locale du pacte rural de St-Adelphe ou max 50% du coût total du projet.

Conditions particulières :

- S'assurer de la participation financière de la municipalité;
- Obtenir une résolution municipale appuyant ce projet;

Projets régionaux :

FDT-R-16-006

Municipalité Ste-Thècle

Mise à niveau des sentiers du club de ski de fond le Geai bleu

Montants acceptés :

14 000 \$ - enveloppe régionale du FDT

14 000 \$ - enveloppe locale du FDT de Ste-Thècle

Conditions particulières :

- S'assurer de la participation financière des partenaires;
- Obtenir un permis municipal et toute autre autorisation nécessaire pour effectuer les travaux;
- Obtenir le consentement écrit des propriétaires des lots touchés;
- S'assurer de la réalisation des travaux avant le 1^{er} décembre 2016;

FDT-R-16-007

Bulletin Mékinac

Guide des loisirs de Mékinac

Montant accepté :

3 000 \$ - enveloppe régionale du FDT ou max 30% du coût total du projet.

FDT-R-16-008

Corporation de développement communautaire Mékinac

Rentrée accessible pour tous

Montant accepté :

14 000 \$ - enveloppe régionale de FDT

Conditions particulières :

- La subvention devra couvrir au minimum les 3 prochaines années du projet;

FDT-R-16-010

Les Villages Étudiants-Lac en Coeur
Labyrinthe

Montant accepté :

7 000 \$ – enveloppe régionale de FDT ou max 25% du coût total du projet.

FDT-R-16-013

Municipalité Lac-aux-Sables
Écran numérique dynamique

Montants acceptés :

5 000 \$ – enveloppe régionale de FDT et 10 000 \$ - enveloppe locale du FDT de Lac-aux-Sables ou max 38% du coût total du projet.

Conditions particulières :

- Se doter d'une politique d'affichage;
- S'assurer de promouvoir les attraits des 10 municipalités et des organismes de Mékinac;

FDT-R-16-017

Promotion Ste-Thècle/Deck hockey
Parterre des spectateurs de Deck hockey

Montant accepté :

10 000 \$ – enveloppe régionale de FDT ou max 30% du coût total du projet.

De refuser le dossier ci-dessous :

FDT-R-16-011

École secondaire Paul Le Jeune
Calendrier historique 2018 : Les Héros de Mékinac

Motifs du refus :

Les subventions dans le cadre du fonds du développement du territoire ne peuvent pas servir à financer des voyages.

Un montant de 4 500 \$ dans le FDT régional est réservé pour la table régionale de l'éducation de la Mauricie (TREM) pour leur permettre de déposer des projets en lien avec la lutte au décrochage scolaire.

Modification au projet **FDT-R-15-008** : Selon les nouvelles informations apportées par le Club de motos-neige de la Mauricie inc. à ce projet, la part du financement provenant de l'enveloppe du pacte rural sera transférée dans cette nouvelle structure de projet, mais le montant de 13 400 \$ qui provenait du FDT régional ne sera pas octroyée pour la

relocalisation du sentier et sera retournée dans l'enveloppe régionale de la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

**RÉFECTION D'UN PONT DANS LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS
À L'OUEST DU ST-MAURICE : ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE
SOUSSION CONFORME**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Mékinac a autorisé l'appel d'offres pour la réfection d'un pont «acier-bois», dossier H041-078;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu 4 offres le 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des offres, réalisée par Patrice Bédard, ingénieur de la MRC;

Re 16-06-99

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'octroyer le contrat à Excavations Jovanex inc. au montant de 155 704.89 \$ taxes incluses, et ce conditionnellement à l'approbation de la demande de subvention déposé au ministère des Forêts, de la Faune et des parcs (MFFP).

- Adopté à l'unanimité -

**PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT FORESTIER (PADF) :
ACCEPTATION DES PROJETS**

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire 2016-2017 du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la faune et des parcs n'est toujours pas connue à ce jour, la Ville de La Tuque se base sur le montant disponible de l'année précédente pour les interventions ciblées sur le territoire de la Mauricie, celle-ci sera de 383 550 \$;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire 2016-2017 du PADF sera bonifiée de 138 176 \$, attribuable au surplus accumulé du budget 2015-2016;

CONSIDÉRANT que 22 projets ont été déposés, représentant un montant total demandé de 696 008 \$;

CONSIDÉRANT que le comité de priorisation régionale du PADF a recommandé de prioriser, conditionnellement à l'obtention des crédits disponibles, 20 projets totalisant 521 726 \$;

CONSIDÉRANT que le comité de priorisation régionale du PADF pourra modifier les montants des aides financières attribuées, si les crédits

disponibles annoncés prochainement par le ministère des Forêts, de la faune et des parcs sont revus à la baisse ou à la hausse;

Re 16-06-100

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu que le conseil de la MRC de Mékinac confirme le versement de l'aide financière en regard des projets décrits ci-après, totalisant un montant de 521 726 \$:

Numéro	Promoteur	Titre du projet	Montant accordé
PADF-16-01	Pourvoirie l'Aventurier du Gouin	Réfection du chemin d'accès multi-usage de la pourvoirie L'Aventurier du Gouin	24 000,00 \$
PADF-16-02	Association des villégiateurs du lac Tourouvre	Travaux de réhabilitation et égouttement du chemin d'accès principal lac Tourouvre	35 000,00 \$
PADF-16-03	Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	Rechargement et faire l'installation de trois ponceaux, chemin du lac Seigneur	44 000, 00 \$
PADF-16-04	Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	Rechargement chemin des Ballades et secteur Lac Carillon (chemin de secours)	
PADF-16-05	Pourvoirie Oasis du Gouin(2007) inc.	Réparation du chemin de la pourvoirie Oasis du Gouin	6 000,00 \$
PADF-16-06	Zec-Chapeau-de-Paille	Réfection des routes 5 et 33	30 000,00 \$
PADF-16-07	Municipalité de Trois-Rives	Travaux d'aménagement de chemins forestiers	11 000,00 \$
PADF-16-08	MRC de Mékinac	Travaux correctifs chemin des Bêtes Puantes	40 000,00 \$
PADF-16-09	Zec la Croche	Réfection du chemin menant aux lacs Orignal, Plein Bois, Lawrence, Du Balireau, Petit Duplessis, René et réfection des lacs Bouleau et en Pointe	28 000,00 \$
PADF-16-10	Zec Borgia	Remplacement du ponceau du lac Gingras et de la Croix Blanche et réfection du chemin sur 3 km	43 000,00 \$
PADF-16-11	Zec Jeannotte	Réfection de la route 2 du km 3 au km 8 et réparation de la côte du Loup au km 19 de la route 2	30 000,00 \$
PADF-16-12	Zec de la Bessonne	Réfection du chemin principal Wayagamack sur la Zec de la Bessonne en 2016	20 000,00 \$
PADF-16-13	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	Mise en valeur des forêts de la Mauricie	52 000,00 \$
PADF-16-14	Club Syroga inc.	Réhabilitation du chemin dans le secteur du lac Syroga	14 000,00 \$
PADF-16-15	Zec Ménokéosawin	Réfection du chemin principal sur 14km et pose de ponceaux	51 726, 00 \$

Numéro	Promoteur	Titre du projet	Montant accordé
PADF-16-16	Zec Ménokéosawin	Réfection du chemin Girard sur 4 km et pose de ponceaux	
PADF-16-17	Zec Kiskissink	Réfection et remise en forme du chemin principal de la Zec sur 5 km	18 000,00 \$
PADF-16-18	Zec du Gros-Brochet	Remplacement du pont du Pinson par un ponceau et remplacement du ponceau du Louis-Gill	14 000,00 \$
PADF-16-19	Zec Wessonseau	Amélioration et développement réseau routier secteur Bellavance	9 000,00 \$
PADF-16-22	Groupement forestier Champlain	Les traitements sylvicoles en forêt privée sont une composante importante du développement durable de la forêt	52 000,00 \$
TOTAL			521 726,00 \$

- Adopté à l'unanimité -

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT FLI/FLS : MODIFICATION

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

REPORT DU DÉPÔT DES RÔLES DES MUNICIPALITÉS DE LAC-AUX-SABLES, SAINTE-THÈCLE ET GRANDES-PILES

CONSIDÉRANT que le processus de réalisation des rôles d'évaluation est en cours de modernisation;

CONSIDÉRANT que l'achat de SMI par PG Solutions occasionne des retards au niveau de la mise à jour des logiciels et outils informatiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'allouer un délai à la firme d'évaluation Servitech inc, pour le dépôt du rôle de certaines municipalités;

CONSIDÉRANT que ce report n'engendre aucune conséquence aux municipalités concernées, soit : Lac-aux-Sables, Ste-Thècle et Grandes-Piles;

Re 16-06-101

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac, d'aviser le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, que le rôle d'évaluation des municipalités de Lac-aux-Sables, Ste-Thècle et Grandes-Piles seront déposés au plus tard le 1^{er} novembre 2016.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS DE CONFORMITÉ – VILLE DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement #384-2016 – relatif aux usages conditionnels;
- Règlement #385-2016 – relatif au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 16-06-102

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement #384-2016 – relatif aux usages conditionnels;
- Règlement #385-2016 – relatif au règlement de zonage;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un auditeur comptable pour l'année 2016;

Re 16-06-103

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de nommer la firme, Désaulniers, Gélinas et Lanouette, à titre d'auditeur de la MRC de Mékinac pour l'année 2016.

- Adopté à l'unanimité -

COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL : NOMINATION AU COMITÉ TECHNIQUE

CONSIDÉRANT qu'il y a à lieu de nommer un représentant de la MRC de Mékinac au comité de coordination, relatif à l'entente Mauricienne de développement social;

Re 16-06-104

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de nommer Madame Julie Robillard à titre de représentant de la MRC de Mékinac. Le préfet, monsieur Bernard Thompson, agit à titre de représentant sur le comité directeur.

- Adopté à l'unanimité -

TRAVAUX D'ENTRETIEN –BRANCHE 1 DU COURS D'EAU FRANCOEUR – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle adoptera une résolution à l'effet d'effectuer des travaux d'entretien sur la Branche 1 du cours d'eau Francoeur situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thècle demandera à la MRC de préparer un tableau des superficies de drainage détaillées pour le cas où les travaux seraient réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle prévoit effectuer les travaux en conformité avec l' « Acte d'accord du Cours d'eau Francoeur et ses branches» daté du 20 février 1964 ainsi que les plans portant le numéro 11380 du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et signés par M. Gilles Noel, ing. en date du 14 mai 1982;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle demandera à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confié la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;

Re 16-06-105

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu que :

Ce conseil autorise la réalisation des travaux d'entretien (nettoyage) sur une distance d'environ 600 mètres sur la Branche 1 du cours d'eau Francoeur dans la municipalité de Sainte-Thècle;

Ce conseil autorise M. Bernard Thompson, préfet et M. Claude Beaulieu, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la M.R.C. de Mékinac une entente ayant pour objet de confier à la municipalité de Sainte-Thècle la gestion des travaux d'entretien de la Branche 1 du cours d'eau Francoeur en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Mékinac;

La présente résolution est conditionnelle à l'adoption par la Municipalité de Sainte-Thècle de la résolution mentionnée au premier considérant.

- Adopté à l'unanimité -

TRAVAUX D'ENTRETIEN –BRANCHE 1 ET BRANCHE 2 DU COURS D'EAU BRAS DE LA RIVIÈRE PIERRE-PAUL – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle adoptera une résolution à l'effet qu'elle souhaite effectuer des travaux d'entretien sur la Branche 1 et la Branche 2 du cours d'eau Bras de la Rivière Pierre-Paul situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire concerné par les travaux s'est engagé à assumer la totalité des coûts occasionnés par ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle prévoit effectuer les travaux en conformité avec l' « Acte d'accord relatif à l'aménagement du cours d'eau « BRAS DE LA RIVIÈRE PIERRE-PAUL ET BRANCHES » situé en les municipalités des paroisses de Sainte-Thècle et de Saint-Adelphe, MRC Mékinac, C.E. Laviolette » daté du 18 novembre 1987 ainsi que les plans portant le numéro 8628-1 du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et signés par M. Gilles Noel, ing. en date du 18 septembre 1987;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle demandera à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confié la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;

Re 16-06-106

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu que :

Ce conseil autorise la réalisation des travaux d'entretien (nettoyage) sur une distance d'environ 100 mètres sur la Branche 1 et 2 du cours d'eau Bras de la Rivière Pierre-Paul dans la municipalité de Sainte-Thècle;

Ce conseil autorise M. Bernard Thompson, préfet et M. Claude Beaulieu, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la M.R.C. de Mékinac une entente ayant pour objet de confier à la municipalité de Sainte-Thècle la gestion des travaux d'entretien de la Branche 1 et 2 du cours d'eau Bras de la Rivière Pierre-Paul en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Mékinac;

La présente résolution est conditionnelle à l'adoption par la Municipalité de Sainte-Thècle de la résolution mentionnée au premier considérant.

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE TOURISME MAURICIE 2016-2020

CONSIDÉRANT que le ministère du Tourisme (MTO) veut remettre en vigueur les ententes de partenariat régionales touristiques (EPRT) pour les années 2016 à 2020 et que le tout sera fait par un protocole à être élaboré par le MTO et incluant tous les partenaires financiers;

CONSIDÉRANT que le ministère du Tourisme veut y investir 1\$ pour chaque 1\$ qu'investira l'Association touristique régionale de la Mauricie (ATR);

CONSIDÉRANT que l'ATR s'engage à y investir la somme de 550 000\$ sur cette période de 4 ans et s'engage à conclure avec le MTO, une entente d'investissement du MTO de 550 000\$;

CONSIDÉRANT que la participation demandée à la MRC de Mékinac sur 4 ans est de 25 000\$ dans le fonds de promotion de l'ATR et de 10 000\$ directement dans l'EPRT;

Re 16-06-107

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu que la MRC de Mékinac accepte de convenir d'une telle entente avec Tourisme Mauricie et Tourisme Québec.

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)

CONSIDÉRANT que le CALQ, par le biais de Culture Mauricie, voudrait nous proposer une entente de financement de trois (3) ans, dans le cadre du programme de partenariat territorial, pour stimuler la création, la production et la diffusion artistique par des projets en lien avec la communauté;

CONSIDÉRANT que le CALQ accepte d'y investir 1\$ pour chaque 1\$ qu'investiront les partenaires;

Re 16-06-108

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac consent à participer à une entente avec les autres partenaires de la Mauricie, et nomme monsieur Claude Beaulieu, directeur général pour participer aux rencontres d'élaboration de l'entente entre les partenaires.

- Adopté à l'unanimité -

MODIFICATION AU PROGRAMME ASCLÉPIADE

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Mékinac a adopté un programme d'incitation à la production de l'asclépiade pour soutenir la création de nouveaux emplois;

CONSIDÉRANT que l'inventaire des espaces sauvages pourraient augmenter la cueillette et la production;

Re 16-06-109

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser un annexe au programme établi afin de participer financièrement à l'inventaire des espaces pour la cueillette de l'Asclépiade qui pousse à l'état sauvage sur le territoire de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

RALLYE LAC-AUX-SABLES

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour l'événement : Rallye Lac-aux-Sables, dans le cadre de la diffusion de l'émission de sport motorisé;;

Re 16-06-110

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'octroyer la somme de 1000 \$ pour cet activité.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

- Le journaliste Réjean Martin demande des précisions sur les 2 sujets suivants, soit : CALQ et Lac à l'épaule du 5 juillet;
- Remerciement de madame Josée Bédard pour le montant remis pour «Une Rentrée scolaire réussie»

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 16-06-111

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Daniel petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier